Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-20250304-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Ville de
PESSAC

Pessac, le 21 mars 2025

CONVOCATION

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE le :

Jeudi 03 avril 2025 à 18 heures
Salle du conseil municipal
Hôtel de Ville
Place de la Vème République

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 06 février 2025 et de la séance du 13 février 2025.

- Délibérations

Service Administration Générale

2025-16 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes du Service Autonomie à Domicile (SAD) et de la Résidence Autonomie (RA) « Les Tulipes »
2025-17 : Vote du Compte Administratif 2024 du Budget Principal, du Budget Annexe du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du Budget Annexe de la Résidence Autonomie (RA) « Les Tulipes »
2025-18 : Affectation du résultat du Budget Principal du CCAS, du Budget Annexe du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du Budget Annexe de la Résidence Autonomie (RA) « Les Tulipes » - exercice 2024
2025-19 : Exercice 2025 - Budget primitif – Budget Principal et Budgets Annexes- examen et adoption
2025-20 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Dépôt des listes
2025-21 : Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Élection des membres
2025-22 : Adhésion auprès de l'Union Départementale des CCAS de Gironde pour l'année 2025
2025-23 : Exercice 2025 – Répartition n°1 des crédits de subvention
2025-24 : Subvention 2025 au Comité des Œuvres Sociales
2025-25 : Tableau des emplois du CCAS – Création d'emplois temporaires - Année 2025– Approbation
2025-26 : Rapport social unique 2023 – présentation

Direction des Solidarités

2025-27 : Convention financière relative au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P) Départemental Fonds de Solidarité Logement (F.S.L)
2025-28 : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac et l'Association Laïque du Prado relative au Comité Local du Logement des Jeunes de l'Agglomération bordelaise (C.L.L.A.J.)
2025-29 : Convention relative au fonctionnement de la pension de famille Béthel
2025-30 : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac et l'Association Laïque du Prado relative au SAMU Social

Direction Autonomie Santé

2025-31 : Convention de mise à disposition de la Maison de l'Accompagnement et de la salle RAZON avec l'Association « DisDameDonc »
2025-32 : Désignation des représentants de l'organisme gestionnaire pour le Conseil de Vie Sociale à la Résidence Autonomie « Les Tulipes »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-20250304-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Direction Petite Enfance

2025-33 : Ajustements subventions crèche associative Les Petits Petons et La Dent de Lait du territoire Pessacais au titre de l'exercice 2025

- Décisions

- Questions diverses

Merci de confirmer votre présence au secrétariat, par téléphone : 05.57.93.67.36, par mail : ca.corlouer@mairie-pessac.fr, ou de faire parvenir la procuration ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

L'Adjointe au Maire
déléguée aux Solidarités,
Santé et Cohésion Sociale
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202516-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU

Nombre de membres en exercice 16

Présents . Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-16
Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes du Service Autonomie à Domicile (SAD) et de la Résidence Autonomie (RA) « les tulipes »

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le compte de gestion du budget principal du CCAS de Pessac et de ses Budgets Annexes transmis par le représentant du Centre des Finances Publiques de Pessac qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2023 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2024,
VU la synthèse des résultats figurant ci-après,

CONSIDERANT les pièces justificatives à l'appui du compte de gestion susvisé et le détail des opérations de l'exercice 2024,

CONSIDERANT la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le Compte Administratif 2024,

DECIDE :

Article 1
D'approuver le compte de gestion 2024 du Centre Communal d'Action Sociale et de ses Budgets Annexes, Service Autonomie à domicile (SAD) et de la Résidence Autonomie (RA) « Les tulipes », dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice
Article 2
D'arrêter et d'approuver les résultats de l'exercice 2024 du budget principal et de ses Budgets annexes du Service Autonomie à Domicile (SAD) et de la Résidence Autonomie (RA) « Les tulipes » tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après
Article 3
Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202516-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

COMPTE DE GESTION 2024 CCAS			
BUDGET PRINCIPAL DU CCAS	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	835 529,77 €	98 193,74 €	933 723,51 €
RECETTES 2024	9 023 777,45 €	108 351,26 €	9 132 128,71 €
DEPENSES 2024	9 349 155,68 €	151 496,73 €	9 349 155,68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	325 378,23 €	43 145,47 €	368 523,70 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2024	1 160 908,00 €	141 339,21 €	1 302 247,21 €

BUDGET ANNEXE DU SAD

COMPTE DE GESTION 2024 SAD			
Budget annexe du SAD	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES 2024	1 521 254,63 €	114,67 €	1 521 369,30 €
DEPENSES 2024	1 521 254,63 €	0,00 €	1 521 254,63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	114,67 €	114,67 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2024	0,00 €	114,67 €	114,67 €

BUDGET ANNEXE DE LA RA

COMPTE DE GESTION 2024 RA			
Budget annexe de la RA	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	15 802,15 €	15 802,15 €
RECETTES 2024	419 281,80 €	694,94 €	421 167,06 €
DEPENSES 2024	419 281,80 €	1 885,26 €	419 281,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	-1 190,32 €	-1 190,32 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2024	0,00 €	14 611,83 €	14 611,83 €

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202517-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick LAGARRIGUE.

Nombre de membres en exercice 16

Présents Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-17
Objet : Vote du compte administratif 2024 du Budget principal, du Budget annexe du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du Budget annexe de la Résidence Autonomie (RA) « les Tulipes »

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant .
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du CCAS en vigueur au 1er janvier 2024 et l'instruction budgétaire et comptable M22,
VU l'instruction interministérielle no DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative au cadre budgétaire applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics mentionnés à l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles (C A S.F),
VU les articles R.314-49 et R.314-50 du C A S.F,
VU le budget 2024 et les décisions modificatives de l'exercice,
VU le document et les annexes jointes,
VU la délibération 2025-16 du 03 Avril 2025 portant approbation du Compte de Gestion 2024,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Compte Administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Décide après avoir constaté le retrait de Madame la Vice-Présidente, et sous la présidence de Monsieur Pierrick LAGARRIGUE élu par l'assemblée délibérante

Article 1 :
D'approuver le Compte Administratif 2024 présenté par Madame la Vice-Présidente et constate leur parfaite concordance avec le Compte de Gestion.

Article 2 :
D'arrêter les dépenses et recettes de l'exercice exécutées en 2024 du budget principal et de ses Budgets Annexes aux montants figurant dans le tableau ci-dessous

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202517-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Compte Administratif 2024 CCAS	RESULTATS DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis		reprises des résultats antérieurs		Résultats ou soldes (A)
TOTAL	9 132 128,71 €	9 500 652,41 €		933 723,51 €	A 1	1 302 247,21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	108 351,26 €	151 496,73 €	(2)	98 193,74 €	A2	141 339,21 €
dont 1068						
SECTION FONCTIONNEMENT	9 023 777,45 €	9 349 155,68 €	(3)	835 529,77 €	A 3	1 160 908,00 €

		RESTES à REALISER				
		Dépenses		Recettes		Soldes (B)
TOTAL des RAR	I+II	62 121,40 €	III+IV	0,00 €	B1	-62 121,40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	I	62 121,40 €	III	0,00 €	B2	-62 121,40 €
SECTION FONCTIONNEMENT	II		IV	0,00 €	B3	0,00 €

		RESULTAT CUMULES N (A+B)
TOTAL	A1+B1	1 240 125,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	A2+B2	79 217,81 €
SECTION FONCTIONNEMENT	A3+B3	1 160 908,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202517-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DU SAD : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE DU SAD	CA 2024
SECTION FONCTIONNEMENT	
Charges	
GROUPE 1: Charges d'exploitation	11 697,80 €
GROUPE 2: Charges de personnel	1 502 909,65 €
GROUPE 3: Charges de structure	6 647,18 €
Total charges	**1 521 254,63 €**
Produits	
GROUPE 1: Produits de la tarification	1 089 915,30 €
GROUPE 2: Autres produits d'exploitation	431 339,33 €
GROUPE 3: Produits financiers et non encaissables	
Total produits	**1 521 254,63 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	0,00 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
EMPLOIS	
003 Excédent prévisionnel d'investissement	
Total emplois	**0,00 €**
RESSOURCES	
491 provisions pour créances douteuses	114,67 €
Total ressources	**114,67 €**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	114,67 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	0,00 €
RESULTAT CUMULE D' INVESTISSEMENT	**114,67 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202517-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE LA RA : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET ANNEXE DE LA RA	CA 2024
SECTION FONCTIONNEMENT	
Charges	
GROUPE 1: Charges d'exploitation	75 819,47 €
GROUPE 2: Charges de personnel	224 733,01 €
GROUPE 3: Charges de structure	118 729,32 €
Total charges	**419 281,80 €**
Produits	
GROUPE 1: Produits de la tarification	298 717,21 €
GROUPE 2: Autres produits d'exploitation	118 988,59 €
GROUPE 3: Produits financiers et non encaissables	1 576,00 €
Total produits	**419 281,80 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	0,00 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	0,00 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	
EMPLOIS	
165 Dépôts et cautionnements versés	1 885,26 €
003 Excédent prévisionnel d'investissement	
Total emplois	**1 885,26 €**
RESSOURCES	
165 Dépôts et cautionnements reçus	575,43 €
491 provisions pour créances douteuses	119,51 €
Total ressources	**694,94 €**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-1 190,32 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	15 802,15 €
RESULTAT CUMULE D' INVESTISSEMENT	**14 611,83 €**

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202518-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé . Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-18
Objet : Affectation du résultat du Budget principal du CCAS, du Budget annexe du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du Budget annexe de la Résidence Autonomie (RA) « Les tulipes » au titre de l'exercice 2024

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant ·

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2024 approuvés précédemment,

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2024 du Budget Principal du CCAS figurant ci-après,

Considérant le résultat de l'exercice 2024 du Budget annexe de la RA figurant ci-après,

Considérant le résultat de l'exercice 2024 du Budget annexe du SAD figurant ci-après,

Décide, après en avoir délibéré,

Article 1 : De procéder à l'affectation du résultat 2024 du CCAS comme suit .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202518-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		excédent :	325 378,23 €
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	835 529,77 €
(Délibération affectation N°2023-08 du 23 mars 2023)		déficit	
Résultat de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	1 160 908,00 €
	(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		excédent :	43 145,47 €
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent :	98 193,74 €
		déficit :	
Résultat comptable cumulé	R 001	excédent :	141 339,21 €
	D 001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			62 121,40 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :			0,00 €
Solde des restes à réaliser :			-62 121,40 €
(B) Besoin (-) réel de financement			79 217,81 €
Excédent (+) réel de financement			

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
	1 160 908,00 €
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section	0,00 €
d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL R 1068	0,00 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	0,00 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		**Section d'investissement**	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
0,00€	1 160 908,00 €	0,00€	141 339,21 €
			R1068 : excédent de fonctionnement
			0,00 €

Article 2 : De procéder à l'affectation du résultat 2024 du SAD comme suit :
Le résultat de fonctionnement est nul.

Le résultat d'investissement excédentaire d'un montant de 114,67 € est affecté en section d'investissement du Budget Primitif 2025 au chapitre R 001.

Budget annexe du SAD	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES 2024	1 521 254,63 €	114,67 €	1 521 369,30 €
DEPENSES 2024	1 521 254,63 €	0,00 €	1 521 254,63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	114,67 €	114,67 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2024	**0,00 €**	**114,67 €**	**114,67 €**
AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE AU R 001		**114,67 €**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202518-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Article 3 : De procéder à l'affectation du résultat 2024 de la RA comme suit :
Le résultat de fonctionnement est nul.

Le résultat d'investissement excédentaire d'un montant de 14 611,83 € est affecté en section d'investissement du Budget Primitif 2025 au chapitre R 001.

Budget annexe de la RA	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €	15 802,15 €	15 802,15 €
RECETTES 2024	419 281,80 €	694,94 €	421 167,06 €
DEPENSES 2024	419 281,80 €	1 885,26 €	419 281,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	-1 190,32 €	-1 190,32 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2024	**0,00 €**	**14 611,83 €**	**14 611,83 €**
AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE AU R 001		**14 611,83 €**	

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202519-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU
Nombre de membres en exercice 16

Présents . Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-19
Objet : Exercice 2025 - Budget primitif – Budget Principal et Budgets Annexes - examen et adoption

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant .

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif 2024, Budget principal et Budgets annexes du Service Autonomie à Domicile (SAD) et de la Résidence Autonomie (RA),
Après lecture du rapport,

Le Conseil d'Administration décide :

Vu les délibérations en date du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier et celle actant le passage en M57 pour le budget principal du CCAS,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M 22 applicables au 1er janvier 2025,
Vu les articles L.5217-10-5 à 9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation du Rapport d'orientations budgétaires lors de la séance du 13 février 2025,
Considérant la transmission en date du 21 mars du projet de budget 2025 et de la note explicative de synthèse conformément à l'article L 5217-10-4 du CGCT qui porte le délai de transmission à 12 jours calendaires,
Vu les tableaux d'équilibre présentés ci-dessous présentant les budgets primitifs 2025,
Article 1 : d'adopter le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025, chapitre par chapitre, tel que détaillé ci-dessous,
Article 2 · d'adopter le Budget annexe 2025 du Service autonomie à domicile (SAD), par groupe, tel que détaillé ci- dessous,
Article 3 · d'adopter le Budget annexe 2025 de la résidence autonomie (RA), par groupe tel que détaillé ci-dessous,
Article 4 : d'autoriser Madame la Vice-Présidente à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, comme prévu par l'article L5217 -10-6 du GCCT,
Article 5 : d'autoriser la Vice-Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202519-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS 2025 (avec reports N-1)

Investissement	Chap.	Libellé chapitre	Total
Dépenses d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Dépenses d'ordre	0,00
Dépenses réelles	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	25 000,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00
	21	Immobilisations corporelles	237 992,19
	23	Immobilisations en cours	175 000,00
		Dépenses réelles	437 992,19
Total Dépenses d'investissement			437 992,19
Recettes d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	155 000,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 593,56
		Recettes d'ordre	264 593,56
Recettes réelles	024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	24 059,42
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	141 339,21
		Recettes réelles	173 398,63
Total Recettes d'investissement			437 992,19

Fonctionnement	Chap.	Libellé chapitre	Total
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	155 000,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 593,56
		Dépenses d'ordre	264 593,56
Dépenses réelles	022	Dépenses imprévues	0,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 571 064,00
	66	Charges financières	16 000,00
	67	Charges spécifiques	2 140,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00
	011	Charges à caractère général	868 984,13
	012	Charges de personnel et frais assimilés	7 624 350,00
		Dépenses réelles	10 084 038,13
Total Dépenses de fonctionnement			10 348 631,69
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 093 648,00
	74	Dotations et participations	8 071 933,86
	75	Autres produits de gestion courante	0,00
	77	Produits spécifiques	641,83
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 500,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 160 908,00
	013	Atténuations de charges	20 000,00
		Recettes réelles	10 348 631,69
Total Recettes de fonctionnement			10 348 631,69

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202519-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

BUDGET ANNEXE du Service Autonomie à Domicile 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE			RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES					
13	Subvention d'investissement		10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	150,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	TOTAL RECETTES REELLES		150,00
OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION					
Opérations patrimoniales		0,00	Opérations patrimoniales		0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
139	Reprises sur subventions	0,00	15	Provisions pour risques et charges	0,00
15	Reprises sur provisions	0,00			
			16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1688	Intérêts courus	0,00	28	Amortissement des immobilisations	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	264,37			
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE		264,37	TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE		150,00

	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE		CUMUL SECTION
DEPENSES	264,37	0,00	D 001	0,00	264,37
RECETTES	150,00		R 001	114,67	264,67
AFFECTATION		0,00	R 1068		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE			RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES					
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	26 820,00	GROUPE I	Dotations, fonds divers et réserves	1 062 528,96
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel	1 539 000,00	GROUPE II	Autres produits relatifs à l'exploitation	532 441,04
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure	29 000,00	GROUPE III	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES EXERCICE		1 594 820,00	TOTAL RECETTES REELLES EXERCICE		1 594 970,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
GIII 6611	Intérêts sur emprunt ICNE	0,00	GIII 6611	Intérêts sur emprunt ICNE	0,00
		0,00	GIII 777	Subventions d'investissement transférées	0,00
G III 68	Dotation aux amortissements et aux provisions	150,00	GIII 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXERCICE		150,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE EXERCICE		0,00

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 594 970,00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 594 970,00

	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE		CUMUL SECTION
DEPENSES	1 594 970,00	0,00	D 002 n-2	0,00	1 594 970,00
RECETTES	1 594 970,00	0,00	R 002 n-2	0,00	1 594 970,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202519-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

BUDGET ANNEXE de la Résidence Autonomie 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE			RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES					
13	Subvention d'investissement		10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 611,83			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	150,00
TOTAL DEPENSES REELLES		17 611,83	TOTAL RECETTES REELLES		3 150,00

OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION					
Opérations patrimoniales		0,00	Opérations patrimoniales		0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
139	Reprises sur subventions	0,00	15	Provisions pour risques et charges	0,00
15	Reprises sur provisions	0,00			
			16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
1688	intérêts courus	0,00	28	Amortissement des immobilisations	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	150,00			
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE		17 761,83	TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE		3 150,00

	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE		CUMUL SECTION
DEPENSES	17 761,83	0,00	D 001	0,00	17 761,83
RECETTES	3 150,00		R 001	14 611,83	17 761,83
AFFECTATION		0,00	R 1068		

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE			RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES					
GROUPE I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	173 320,00	GROUPE I	Dotations, fonds divers et réserves	284 800,00
GROUPE II	Dépenses afférentes au personnel	235 500,00	GROUPE II	Autres produits relatifs à l'exploitation	251 110,00
GROUPE III	Dépenses afférentes à la structure	126 940,00	GROUPE III	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES EXERCICE		535 760,00	TOTAL RECETTES REELLES EXERCICE		535 910,00

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
GIII 6611	intérêts sur emprunt ICNE	0,00	GIII 6611	intérêts sur emprunt ICNE	0,00
		0,00	GIII 777	Subventions d'investissement transférées	0,00
G III 68	Dotation aux amortissements et aux provisions	150,00	GIII 78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXERCICE		150,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE EXERCICE		0,00

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	535 910,00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		535 910,00

	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE		CUMUL SECTION
DEPENSES	535 910,00	0,00	D 002 n-2	0,00	535 910,00
RECETTES	535 910,00	0,00	R 002 n-2	0,00	535 910,00

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202520-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU

Nombre de membres en exercice 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé · Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-20
Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Dépôt des listes

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 réformant les marchés publics et notamment la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Conformément à l'article L1411 - 5 du Code général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est constituée, dans un établissement public local, par le Président ou son représentant, président, cinq membres du Conseil d'Administration élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Elle comprend également des membres suppléants en nombre identique et selon les mêmes modalités de scrutin En outre, l'article D.1411-5 du Code précise que le Conseil d'Administration doit, préalablement au vote, fixer les conditions de dépôt des listes.

Enfin, l'article L 2121-21 autorise le Conseil d'Administration à élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin ordinaire, à condition de recueillir l'unanimité des voix

Le Conseil d'Administration décide

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil d'Administration, suite à la démission de Madame Nathalie BRUNET, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres comprend, outre le Président ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du Conseil d'Administration, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202520-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

- D'ouvrir le dépôt auprès de Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente de toute liste de candidats.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202521-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-21
Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Élection des membres

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale présente le rapport suivant :
Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres comprend, outre le Président ou son représentant, président, cinq membres du Conseil d'Administration, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Elle comprend également des membres suppléants en nombre identique, élus selon les mêmes modalités de scrutin.

Une liste unique ayant été régulièrement déposée auprès de Madame La Vice-Présidente.

Le Conseil d'Administration décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,
Considérant que la liste unique de candidats aux fonctions de membres de la Commission d'Appel d'Offres a été recueillie par Madame la Vice-Présidente qui en a donné lecture à l'assemblée,

- De proclamer élus membres à voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires :	Suppléants :
Pierrick LAGARRIGUE	Gladys THIEBAULT
Catherine DAUNY	Jean-Luc BOSC
Marie-Pierre LAFARGE	Marie-Claire KARST
Serge BILLIERES	Michel GELIS
Alhadji NOUHOU	Christel CHAINEAUD

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202522-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-22
Objet : Adhésion auprès de l'Union Départementale des CCAS de Gironde pour l'année 2025

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Au regard des évolutions liées à la mutation de l'environnement juridique et institutionnel, les acteurs de l'action sociale doivent répondre à de nombreux enjeux.

A ce titre, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) de Gironde demeure un acteur majeur incontournable. Afin d'assurer la continuité et la pérennité des différentes actions engagées ou à venir, un besoin d'ingénierie s'avère indispensable.

Dans le cadre de son adhésion à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), l'Union sollicite chacun de ses membres pour leur participation financière.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- De bien vouloir autoriser le renouvellement de l'adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Pessac, à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), au titre de l'année 2025.
- D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 2 551 euros TTC.
- De dire que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au chapitre 011 du Budget Principal de 2025.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202523-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU

Nombre de membres en exercice 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-23
Objet : Exercice 2025 – Répartition n°1 des crédits de subvention

Le Conseil d'Administration,
VU l'article L 2311-7 du Conseil Général des Collectivités Territoriales, « L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,
Décide d'approuver la répartition suivante des crédits de subvention de fonctionnement.

Code fonctionnel 02 Administration Générale	2025 Montant en euros
Comité des Œuvres Sociales	26 595,00
Maison de Simone	3500,00
Banque alimentaire de Bordeaux	3 000,00
Les restaurants du cœur de la Gironde	1 000,00
Secours Catholique	3 500,00
St Vincent de Paul	4 000,00
Le chaînon manquant	1 500,00
ApiDv Nouvelle-Aquitaine (ex GIAA)	800,00
Espace 33	2 500,00
Alliance du Cœur Sud-Ouest (anciennement ACEPTA)	1 000,00
Donneurs de sang bénévoles (ADSB PESSAC)	500,00
Amitiés d'Automne	1 200,00
Anciens de Pessac	2 500,00
Club Pessacais des Retraités dynamiques	500,00
Heures Claires	1 000,00
OAREIL	210,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202523-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Petits Frères des Pauvres	2 700,00
Vivre avec solidarités intergénérationnelle	1 500,00
TOTAL	57 505,00

Madame LOUNICI, Monsieur DEVEL ne prennent pas part au vote, intéressés dans une association.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202524-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-24
Objet : Subvention 2025 au Comité des Œuvres Sociales

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Le Comité des Œuvres Sociales est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont les principaux objectifs sont le développement de la solidarité entre tous les agents territoriaux, l'assistance aux agents et à leur famille en cas de besoin et la promotion des activités culturelles et de loisirs pour les agents.
Les relations entre une collectivité et un Comité des Œuvres Sociales relèvent d'une convention. À Pessac, cette convention a été adoptée au 1er janvier 2015.
Le montant de la subvention versée au COS est déterminé à l'issue d'un dialogue de gestion annuel avec le Conseil d'Administration de l'association.
Le montant de cette subvention pour 2025 correspond à celui qui a été versé en 2024, soit 26 595 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction publique,
VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal de Pessac du 15 décembre 2014 autorisant la signature par Monsieur le Maire de la convention avec le COS de la Ville de Pessac
- D'attribuer une subvention de 26 595 euros pour l'année 2025.
- De dire que les crédits seront prévus au chapitre 65 du budget.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202525-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice . 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-25
Objet : Tableau des emplois du CCAS – Création d'emplois temporaires - Année 2025– Approbation

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant .

Le Code général de la Fonction publique offre la possibilité aux collectivités territoriales de recruter sur des emplois non permanents du personnel contractuel pour faire face à

- Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive : article L 332-23 1°

- Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutive . article L.332-23 2°

- Un remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement octroyé en application de la loi N°83- 634 du 13 juillet 1983 ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale : l'article L 332-13.

Les contrats établis sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent
La rémunération de l'agent contractuel est principalement calculée par référence à l'échelle du premier grade du cadre d'emplois du fonctionnaire remplacé

Ainsi, afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public et de satisfaire les besoins non permanents des services de la Ville, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels temporaires pour l'année 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202525-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Ces recrutements d'agents temporaires s'inscriront dans un objectif de maîtrise de la masse salariale et seront envisagés dans le but de régulation et de respect de l'équilibre financier du CCAS Ville de Pessac.

Le tableau annexé récapitule les effectifs maximums autorisés par cadres d'emplois, pour les recrutements sur emplois non permanents. Le nombre théorique de postes à pourvoir pour l'année 2025 est estimé à 56.
En cas de besoin, la collectivité se réserve la possibilité de recourir à des vacataires pour assurer la continuité du service.

Il est proposé au Conseil d'Administration :
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L313-1,
VU le code général de la fonction publique,
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois temporaires,
Considérant qu'il est indispensable d'assurer une continuité du fonctionnement des services du CCAS,

-D'adopter, pour l'année 2025, selon les effectifs maximums autorisés, les créations d'emplois liées à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou aux remplacements temporaires d'agents titulaires momentanément absents, figurant sur le tableau annexé à la présente délibération pour permettre à l'ensemble du CCAS de la Ville de Pessac, ainsi qu'au recours des vacataires d'assurer la continuité de service,

-D'autoriser Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, à recruter le personnel contractuel, saisonnier ou occasionnel durant l'année 2025, et chaque fois que cela est nécessaire, pour garantir la continuité du service public,

-De fixer les niveaux de rémunération des agents saisonniers ou temporaires selon le tableau annexé,

-D'autoriser Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- De dire que les crédits seront prévus au chapitre 012 du budget.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202526-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Franck RAYNAL.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, , Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absents : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-26
Objet : Rapport social unique 2023 – présentation

La loi dite Transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un rapport social unique (RSU), qui, depuis 2021, se substitue au bilan social et doit être réalisé chaque année. Ce rapport social unique rassemble les données quantitatives et qualitatives qui permettent de mieux connaître les évolutions de la collectivité, de les analyser, en lien avec les axes de travail prioritaires définis par la ville de Pessac et son CCAS.
La ville de Pessac et son CCAS vont ainsi analyser les caractéristiques des emplois et la situation des agents de la collectivité, autour de 8 thématiques de travail : effectifs, mouvements, temps de travail, rémunération, absentéisme, handicap, formation et action sociale.
Divers plans d'actions seront déclinés, en lien avec les lignes directrices de gestion pluriannuelles et avec le rapport annuel égalité femmes – hommes.

Le Conseil d'Administration décide :
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la présentation en Comité Social Territorial le 25 mars 2025,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, notamment son article 5,
De prendre acte de la présentation du rapport social unique pour l'année 2023.

Il est pris acte du présent rapport.

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202527-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU

Nombre de membres en exercice 16

Présents Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé · Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-27
Objet : Convention financière relative au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P) Départemental Fonds de Solidarité Logement (F.S.L)

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

La loi 2004-809 (article 65) du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, confiant la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement au Département, a élargi la prise en charge aux impayés Energie/Eau/Téléphone,

VU la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du GIP-FSL 33 du 12 octobre 2023 approuvant la nouvelle convention constitutive de groupement d'Intérêt Public,

VU la délibération de l'Assemblée de Bordeaux Métropole du 1er décembre 2023 et celle du Département du 8 décembre 2023 confiant la gestion du Fonds de Solidarité Logement au GIP-FSL 33,

Il est prévu que ce G.I.P. gère par fonds distincts les demandes et les aides concernant
- Le logement – accès et maintien
- Les impayés d'énergie et d'eau
- Les impayés de téléphone

Le GIP-FSL33 sollicite l'abondement de la Commune par l'intermédiaire de son CCAS aux conditions suivantes
0 42 € par habitant* pour le logement (28 421,4 €)
0 20 € par habitant* pour l'énergie, l'eau (13 534 €)
*Nombre d'habitants au 1er janvier 2025 66 670- source Hôtel de Ville

Les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2025

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202527-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

- Signer la convention financière au GIP/FSL et tous les documents y afférents,
- Permettre le versement d'un montant de 41 955,40 euros au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P) Départemental Fonds de Solidarité Logement (F.S.L) pour l'année 2025.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202528-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-28
Objet : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac et l'Association Laïque du Prado relative au Comité Local du Logement des Jeunes de l'Agglomération bordelaise (C.L.L.A.J.)

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

La présente délibération a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le CCAS de Pessac au titre des permanences d'accueil et d'orientation tenues sur la commune par le service CLLAJ de l'Association Laïque du Prado. La mission est d'aider les jeunes de 16 à 30 ans en difficultés sociales, à accéder à un logement autonome ou à un hébergement, et à les accompagner dans leur projet d'insertion sociale. L'association assure une permanence, les 1er et 3ème mardi de chaque mois dans les locaux de la Mission Locale.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser :
- Madame la Vice-Présidente à signer la convention CLLAJ 2025, et tous les documents y afférents,
- le versement à l'Association Laïque du Prado de la subvention afférente, soit 5 000 €.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202529-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-29
Objet : Convention relative au fonctionnement de la pension de famille Béthel

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Vu la circulaire 2002/595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais,
Vu la note d'information DGAS/DGUHC/PIA/IUH1 n° 2005-189 du 13 avril 2005 relative à la mise en œuvre du programme 2005 maisons relais/pension de famille,
Vu la circulaire DGAS/DGALN/2008/248 du 27 août 2008 relative à la création de maisons relais.

Les maisons relais – pension de famille sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde dont la situation sociale et psychologique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Le dispositif maison relais - pension de famille du Diaconat de Bordeaux ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'un habitat durable. Il s'agit d'une structure de taille humaine, associant des logements privatifs et des espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents, la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

La maison relais Béthel composée de 27 logements se situe au 45 avenue de Madran à Pessac.
Le CCAS de Pessac participe au fonctionnement de cette pension de famille par l'octroi d'une subvention.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :
- autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention avec l'Association DIACONAT de Bordeaux, et tout document s'y rapportant,
- autoriser le versement de la subvention d'un montant de 3 500 €.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202530-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Gladys THIEBAULT, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-30
Objet : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac et l'Association Laïque du Prado relative au SAMU Social

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

La présente délibération a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le CCAS de Pessac à l'Association Laïque du Prado dans le cadre de l'intervention du Samu Social auprès des personnes sans domicile et en situation d'errance repérées sur la commune de Pessac. Cette intervention vise à aller au-devant des populations les plus marginalisées et désocialisées et mettre en œuvre des modalités d'accueil, d'orientation et d'accompagnement médico-sociaux adaptés.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à :
- Signer la convention SAMU social 2025,
- Verser à l'association la subvention afférente, soit 5 500 €.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202531-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU

Nombre de membres en exercice 16

Présents Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Monsieur Serge BILLIERES à Madame Marie-Pierre LAFARGE
Madame Gladys THIEBAULT à Madame Patricia GAU
Absent excusé Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-31
Objet : Convention de mise à disposition de la Maison de l'Accompagnement et de la salle RAZON avec l'Association « DisDameDonc »

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant

135 000 à 225 000 femmes en Nouvelle Aquitaine sont atteintes d'endométriose selon l'Agence Régionale de Santé, données 2023. 80% des femmes souffrent de douleurs invalidante et 65% affirment que l'endométriose impacte sur leur vie professionnelle et 2 femmes sur 3 disent être impactées au niveau psychologique, social et personnel.
A ce jour aucun programme des patientes en ville n'existe en Gironde Aussi, l'association « DisDameDonc » a pour mission la promotion, la prévention et l'éducation à la santé des femmes sur leurs spécificités de santé.
Le CCAS de Pessac a organisé, en partenariat avec l'association « DisDameDonc », une conférence « l'ENDOMÉTRIOSE, PARLONS-EN ! » le lundi 24 mars dernier en présence du Dr Chauvin, chirurgien gynécologue à la Clinique Mutualiste.

La Ville de Pessac dans le cadre de sa politique de solidarité menée par le CCAS, souhaite agir dans le domaine de la santé, de la prévention et de l'accompagnement des personnes confrontées à la maladie en leur proposant une offre diversifiée d'actions. Ainsi, elle s'est engagée dans la création d'un espace ressource nommé La Maison de l'Accompagnement avec une mise à disposition de ce local par la Ville au CCAS à titre gratuit

Afin de poursuivre et d'approfondir la thématique de l'endométriose abordée dans le cadre de la conférence, la Direction de l'Autonomie et de la Santé du CCAS et l'association « DisDameDonc » proposent, aux femmes atteintes d'endométriose, quatre demi-journées qui se dérouleront en avril et en mai 2025 Pour la réalisation de ces ateliers, par convention, le CCAS s'engage à mettre à disposition les locaux de la Maison de l'Accompagnement et de la salle RAZON à titre gratuit
Ces ateliers seront assurés par une gynécologue, une diététicienne, une sexologue, une psychologue, une assistante sociale
Etant donné la mise à disposition du local par la Ville au CCAS, à titre gratuit avec sous occupation autorisée, en vue de la création de ce nouvel espace ressource nommé la Maison de l'Accompagnement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202531-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Il est demandé au Conseil d'Administration :
- D'approuver les termes de la convention entre le CCAS et l'association « DisDameDonc »
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association « DisDameDonc » et tous documents s'y rapportant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PESSAC
(Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202532-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Franck RAYNAL.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Monsieur Serge BILLIERES à Madame Marie-Pierre LAFARGE
Madame Gladys THIEBAULT à Madame Patricia GAU

Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-32
Objet : Désignation des représentants de l'organisme gestionnaire pour le Conseil de Vie Sociale à la Résidence Autonomie « Les Tulipes »

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

CONSIDÉRANT la délibération D2023-66 relative à la mise en place d'un Conseil de Vie Sociale à la Résidence Autonomie « Les Tulipes » adoptée le 14 décembre 2023.
CONSIDÉRANT l'organisation des élections du Conseil de Vie Sociale le 8 mars 2024.
CONSIDÉRANT la démission de Madame Nathalie BRUNET en date du 31 décembre 2024 et sa désignation en tant que titulaire pour représenter aux CVS l'organisme gestionnaire.
Conformément à la réglementation :

- Loi du 2 janvier 2022 (article L 311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles CASF) créant les CVS.
- Décrets du 25 mars 2004 et du 2 novembre 2005 sur les modalités de mise en place du CVS.
- Décret 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de Vie Sociale et toute autre forme de participation.

Il est proposé au Conseil d'Administration :
- De désigner Madame Gladys THIEBAULT (en qualité de titulaire) et Madame Patricia GAU (en qualité de suppléant) pour représenter l'organisme gestionnaire au sein de chacun des CVS.
- D'autoriser Madame Gladys THIEBAULT de la mise en œuvre de l'ensemble des formalités relatives à ce dossier.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202533-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 27 mars 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice 16

Présents Madame Patricia GAU, Vice-Présidente
Monsieur Pierrick LAGARRIGUE, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Marie-Pierre LAFARGE, Madame Sabrina VENOT,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Martine JULLIEN à Madame Catherine DAUNY
Monsieur Serge BILLIERES à Madame Marie-Pierre LAFARGE
Madame Gladys THIEBAULT à Madame Patricia GAU

Absent excusé · Monsieur Franck RAYNAL, Président
Absent : Madame Christel CHAINEAUD

Secrétaire de séance : Monsieur LAGARRIGUE

Délibération 2025-33
Objet : Ajustements subventions crèche associative Les Petits Petons et La Dent de Lait du territoire Pessacais au titre de l'exercice 2025

Madame Marie-Claire Karst, Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Les Conventions d'objectifs et de moyens avec les 4 crèches associatives à gestion parentale du territoire Pessacais ont été renouvelées par délibération le 10 octobre 2024 pour une période de 3 ans (2025-2027), pour les crèches ·
- Coquelicot,
- Petits Petons et
- La Dent de Lait

Pour une période de 6 mois (janvier -juin 2025) pour le jardin d'enfants ·
- Graine d'Ecole.

Par ce conventionnement le CCAS réserve l'ensemble des places de la structure qu'elle gère par le biais de ses Commissions d'Attribution à un Mode d'Accueil

Conformément aux conventions d'objectifs et de moyens des crèches Coquelicot, Petits Petons et La Dent de Lait, les subventions comportent 4 acomptes annuels Le 1er acompte à fait l'objet d'un versement en janvier 2025 et a été acté par délibération le 19 décembre 2024, les 3 autres versements ont lieu en avril, juillet et octobre.
Concernant le jardin d'enfant Graine d'Ecole la subvention comporte 3 acomptes pour le semestre Le 1er acompte a fait l'objet d'un versement en janvier 2025 et a été acté par la délibération le 19 décembre 2024. Les 2 autres versements ont lieu en avril et le solde en juin

Cependant, le renouvellement de la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2022-2026 (CTG) prévoit que les structures associatives pessacaises soutenues financièrement par le CCAS, percevront le bonus territoire directement. Le calcul de la subvention s'effectue depuis par la déduction du Bonus Territoire de la subvention globale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-263303133-20250403-202533-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025

Le Bonus territoire est fixé par la CAF pour chaque établissement peut évoluer chaque année selon les directives de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)

La crèche les Petits Petons validée en Quartier Politique de la Ville en 2024 a vu son Bonus Territoire augmenter en 2025. D'autre part, selon la déclaration CAF prévisionnelle 2025, de la crèche La Dent de Lait cette dernière voit son BT territoire baisser.

Vous trouverez ci-dessous les sommes que les structures associatives vont percevoir directement et qui sera déduite du montant de la subvention 2025 ainsi que l'ajustement du tableau général des subventions aux crèches associatives.

		2025		
	Places	BonusTerritoire Données selon les déclarations prévisionnelles des 4 EAJE transmises à la CAF début 2025	Subvention CCAS	Reste à charge
Crèche Coquelicot	21	24 454.50 €	112 045.50 €	112 045.50 €
Crèche La dent de Lait	21	22 231.44€	114 268.56 €	114 268.56 €
Crèche Les petits petons (QPV)	22	66 000 €	77 000 €	77 000 €
Jardin d'enfants Graines d'Ecole (6 mois)	20	11 644.98 €	36 161.02 €	36 161.02 €

Associations	Nombre de places	JANVIER	AVRIL	JUILLET	OCTOBRE SOLDE à déterminer	TOTAL Pour 2025 CCAS +BT	TOTAL Prévisionnel reste à charge CCAS pour 2025
Coquelicot	21	40 000	24 015	24 015	A déterminer	136 500	112 045.50 €
La Dent de Lait	21	40 000	24 756	24 756	A déterminer	136 500	114 268.56 €
Les Petits Petons	22	43 000	11 333	11 333	A déterminer	143 000	77 000 €
		JANVIER	AVRIL	JUIN			
Graine d'école	20	14 000	11 080	Solde		47 806	36 161.02 €
TOTAL		137 000	70 443	A déterminer	A déterminer	463 806	337 252.02 €

Ces versements seront imputés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé » de l'exercice 2025.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PESSAC (Gironde)

Patricia GAU